Assemblée des
évêques catholiques
du Québec

514-274-4323
www.evequescatholiques.quebec
aecq@evequescatholiques.quebec

3331, rue Sherbrooke Est Montréal QC H1W 1C5

« *Qu'il n'y ait pas de pauvre chez toi* » (Dt 15,4)
Appui à la campagne de solidarité 5-10-15

Aux yeux des chrétiens, loin d'être une fatalité, le travail est une activité par laquelle chaque personne peut s'épanouir et contribuer au bien commun. Plus profondément, le travail est une « collaboration de l'homme et de la femme avec Dieu dans le perfectionnement de la création » (*Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 378).

Cette dignité du travail appelle à une juste reconnaissance des travailleuses et des travailleurs, qui s'exprime par la mise en place de conditions de travail qui respectent cette dignité. Saint Paul faisait remarquer, déjà à son époque, que « l'ouvrier mérite son salaire. » (1Ti 5,18) Ce salaire est constitué, nous le savons tous, de la rémunération et des conditions générales qui lui sont associées.

Or, nous constatons souvent que, de plusieurs manières, les conditions de travail qui leur sont imposées menacent la dignité d'un trop grand nombre de personnes. Parmi celles-ci, on retrouve plus particulièrement les femmes, les personnes issues de l'immigration, celles issues des communautés autochtones ainsi que les jeunes travailleurs.

Comme le rappelle le pape François, « nous ne pouvons pas oublier que la plus grande partie des hommes et des femmes de notre temps vivent une précarité quotidienne, aux conséquences funestes. » (Pape François, *La joie de l'Évangile*, no 52)

Au Québec, par exemple, le fait que la *Loi sur les normes du travail* n'oblige pas les employeurs à informer leurs employéEs à l'avance de leur horaire de travail, place ceux-ci dans une position précaire en rendant extrêmement difficile la planification de leur vie personnelle ou encore le soutien d'un proche.

Par ailleurs, qui n'a pas, un jour ou l'autre, éprouvé le besoin de s'absenter du travail pour des raisons de santé, des nécessités familiales ou pour des motifs de formation ? Bien que la loi actuelle permette de prendre des congés non payés dans ce genre de situations, nous déplorons que les employeurs ne soient tenus de rémunérer leur personnel pour ces motifs qu'à raison de deux jours par année. Pour les personnes à faible revenu, alors sans revenu pour un certain temps, cela entraine des conséquences graves qui contribuent à les maintenir dans la précarité.

Finalement, plus d'un million de travailleuses et de travailleurs gagnent moins de 15 $ l'heure, ce qui n'est pas étonnant puisque le salaire minimum, à partir de maintenant, est fixé à 12,50 $. Or une personne qui gagne le salaire minimum au Québec se situe tout juste au-dessus du seuil de pauvreté, même en travaillant 35 heures par semaine, ce qui ne veut pas dire qu'elle puisse assurer dignement sa subsistance et celle des siens.

Il est donc urgent que des mesures soient prises afin que toutes les Québécoises et tous les Québécois aient accès à un revenu de travail qui leur assure un niveau de vie minimal respectant leur dignité humaine.

L'enseignement social de l'Église catholique appelle l'ensemble des institutions sociales, en particulier les secteurs de l'économie et du travail, à se placer au service de la dignité des personnes et non le contraire. Lors du Concile Vatican II, les évêques du monde entier affirmaient : « Dans la vie économico-sociale aussi, il faut honorer et promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société. C'est l'homme en effet qui est l'auteur, le centre et le but de toute la vie économico-sociale. » (Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, 64,1) Fidèle à cette conviction, le pape François ajoute : « Nous ne

pouvons pas toujours manifester adéquatement la beauté de l'Évangile, mais nous devons toujours manifester ce signe : l'option pour les derniers, pour ceux que la société rejette et met de côté. » (Pape François, *La joie de l'Évangile*, no 195)

Depuis plusieurs années déjà, différents paliers de gouvernement comme plusieurs institutions de la société civile ont entrepris de lutter plus activement contre le phénomène de la pauvreté au Québec, ce dont nous nous réjouissons.

Ainsi, dans la foulée de l'adoption, en 2005, de la *Loi québécoise visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement du Québec a lui-même adopté un plan de lutte contre la pauvreté, mis à jour périodiquement, mais il faut bien reconnaître que les effets réels d'un tel plan se font toujours attendre.

Voulant apporter leur contribution à cet effort collectif, des groupes de défense des travailleuses et travailleurs non syndiqués, des organismes de lutte contre la pauvreté et des organisations syndicales de partout au Québec, ont décidé de lancer il y a quelques années la « campagne 5-10-15 ».

Cette campagne revendique pour chaque travailleuse et travailleur de pouvoir connaître son horaire **5** jours à l'avance, avoir **10** jours de congé payés en cas d'absence pour motifs de maladie ou de responsabilités familiales, et un salaire minimum de **15 $** l'heure. Elle vise particulièrement les personnes qui n'ont pas encore accès à la syndicalisation.

Sensible aux préoccupations portées par cette campagne et solidaire des solutions proposées, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec a décidé d'y apporter son soutien par ce *Message du 1er mai 2019*. L'Assemblée interpelle également toutes les institutions catholiques du Québec à se fixer pour objectif que l'ensemble de leur personnel bénéficie des conditions de travail prônées par la « campagne 5-10-15 ».

Les évêques portent l'espoir que les revendications mises de l'avant par la « campagne 5-10-15 » entraineront des bienfaits non seulement pour les travailleuses et les travailleurs à « trop faible revenu », mais que c'est aussi toute la communauté qui bénéficiera d'une valorisation de l'économie locale, d'une main-d'œuvre plus stable, de foyers moins sujets à la précarité, et d'une meilleure paix sociale. Comme nous le faisons aujourd'hui, nous vous invitons toutes et tous à encourager la campagne 5-10-15.

À l'instar du pape François, nous croyons que l'Église catholique et l'ensemble de ses membres ne peuvent rester à l'écart de la lutte pour la justice (cf. Pape François, *La joie de l'évangile*, 183).

Ce message du 1er mai a été préparé par le conseil Église et Société et des membres de la Table provinciale de pastorale sociale.

Assemblée des évêques catholiques du Québec
3331, rue Sherbrooke Est – Montréal (Québec) H1W 1C5
Téléphone : 514 274-4323 - Télécopieur : 514 274-4383
Courriel : aecq@evequescatholiques.quebec
Site Internet : www.evequescatholiques.quebec